

Secrétariat communal  
Votre correspondant : JLM  
Réf. : QE DM - Situation quai des Charbonnages  
T. 02/600.49.62  
secretariat.1080@molenbeek.irisnet.be  
www.molenbeek.be

Monsieur Didier MILIS  
Conseiller communal  
Boulevard Louis Mettwie 93 bte 24  
1080 Molenbeek-Saint-Jean

Molenbeek-Saint-Jean, le 16/06/2026

**Objet : votre interpellation au conseil communal du 22/04/2026, concernant la situation quai des Charbonnages, transformée en question écrite.**

Monsieur le Conseiller, *Cher Didier,*

Nous vous remercions pour votre question, qui met en lumière une situation que nous connaissons bien sur le terrain, notamment à l'angle du quai des Charbonnages et de la rue des Ateliers.

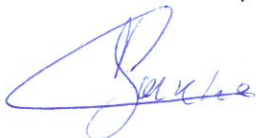
Nous vous informons que ce dossier fait déjà l'objet d'un suivi attentif par les services communaux.

Une mise en demeure a été adressée au propriétaire afin qu'il procède au nettoyage de son terrain. Cette demande étant restée sans suite, la commune a dressé un procès-verbal et a également procédé au nettoyage du site au mois de mars 2026, la situation soulevant d'importants enjeux de sécurité et de salubrité. Les frais liés à cette intervention seront facturés au propriétaire concerné.

Le dossier n'est toutefois pas clôturé. Ce terrain reste susceptible d'attirer de nouveaux dépôts clandestins. Nous poursuivons donc notre collaboration avec les services compétents afin d'assurer une remise en état durable et de garantir la sécurité des lieux.

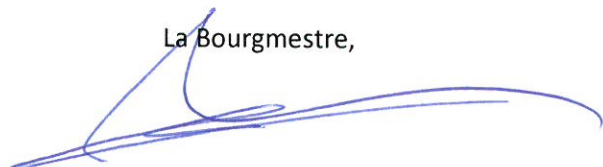
Veuillez agréer, Monsieur le Conseiller communal, l'assurance de notre considération distinguée.

Par ordonnance,  
La Secrétaire f.f.,



Marijke AELBRECHT.  
*Lydia Barcelona*  
Directrice

La Bourgmestre,



Catherine MOUREAUX.



Je souhaite attirer votre attention sur la situation à l'angle du quai des Charbonnages et de la rue des Ateliers, sur un terrain privé.

Ce site est aujourd'hui devenu un véritable point noir, avec une accumulation de crasses, de déchets et de végétation laissée à l'abandon.

Cette situation donne une image totalement dégradée du quartier et pose un problème évident de propreté et de salubrité.

Par ailleurs, les barrières de type Heras ne sont plus correctement positionnées ni entretenues, ce qui aggrave encore le problème et donne un sentiment d'abandon complet.

Dès lors, je souhaiterais poser les questions suivantes :

- 1) Quelles démarches la commune a-t-elle entreprises pour contraindre le propriétaire à nettoyer ce terrain et à le maintenir en état de propreté ?
- 2) Des mises en demeure ont-elles été envoyées, et si oui, avec quels résultats ?
- 3) La commune envisage-t-elle d'intervenir elle-même en cas d'inaction du propriétaire, avec refacturation des frais ?
- 4) Quelles mesures sont prévues pour garantir la remise en place et le maintien correct des barrières Heras afin d'éviter que la situation ne se reproduise.

Merci pour vos réponses

Didier Milis

